

(1)
(N^o 197.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 AVRIL 1856.

GRANDE NATURALISATION.

Demande du baron Charles Joseph Isidore DE STEIN D'ALTENSTEIN.

PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION.

MESSIEURS,

La commission des naturalisations a l'honneur de vous proposer le projet de loi suivant, sur la demande de grande naturalisation du baron Charles Joseph Isidore de Stein d'Altenstein, prise en considération par la Chambre et par le Sénat :

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Vu la demande du baron Charles Joseph Isidore de Stein d'Altenstein, chef de bureau au Ministère des Affaires Étrangères, demeurant à Ixelles, né à Mesnil-Saint-Blaise (province de Namur), le 6 septembre 1819, tendant à obtenir la grande naturalisation ;

Vu le § 1^{er} de l'art. 2 de la loi du 27 septembre 1835 ;

Attendu que les formalités prescrites par les art. 7 et 8 de la même loi ont été observées ;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au baron Charles Joseph Isidore de Stein d'Altenstein.

Pour le Secrétaire,

ALP. VANDENPEEREBOOM.

Le Président,

ARMAND DE PERCEVAL.